



Garde alternée "déguisée" ?

Par **lanfeust**, le **23/06/2013** à **23:56**

Bonjour,

je suis actuellement en cours de divorce.

La conciliation est passée, mon épouse a obtenu la garde exclusive avec 2 jours de droit de visite et d'hébergement lorsque celle-ci est d'astreinte.

Mon ex est gendarme est a un planning compliqué, elle travaille 1 we sur 2 et quand elle travaille le we, elle a 2 jours dans la semaine. Dans la semaine, elle peut travailler de nuit ou avoir des astreintes.

Je souhaitais une garde alternée, le juge a donné une garde exclusive avec 2 jours de droits de visites et d'hébergement pour moi.

Au final, j'ai les enfants à peu près la moitié du temps (1 we sur 2 plus environ 2 jours par semaines, mais pas des jours fixes).

Avec cette décision, je ne touche aucune aide et de plus le juge a fixé une pension alimentaire de 150 € par enfants (j'ai 3 enfants).

Pour moi, il s'agit d'une garde alternée "déguisée" dans les faits avec tous les inconvénients financiers de la garde exclusive.

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre aide.

Par **lanfeust**, le **23/06/2013** à **23:59**

Dans l'acte, il est précisé : 2 jours de droit de visite et d'hébergement lorsque madame est d'astreinte. Hors, je n'ai aucune visibilité sur le planning de mon ex. Il arrive souvent qu'elle joue en cas de conflit : si je n'ai pas ce que je veux, je ne te les donnerai pas...

A votre avis, est-il possible d'exiger un 2 jours minimum ?